



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE

Année scolaire 2021-2022

INSTRUCTION OBLIGATOIRE DÈS 3 ANS

Depuis la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans pour tous les enfants, français et étrangers.

Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction à domicile.

INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE

**1-VOTRE ENFANT ENTRE EN PREMIÈRE ANNÉE DE MATERNELLE ?
VOUS ÊTES UN NOUVEL ARRIVANT SUR AIX-LES-BAINS ?
VOUS DÉMÉNAGEZ ET CHANGEZ VOTRE (VOS) ENFANT(S) DE GROUPE
SCOLAIRE ?**

Voici les modalités d'inscription, en 2 étapes :

1-Préinscrivez votre enfant au Guichet unique Aix'Pass

Pour une arrivée dans un nouveau groupe scolaire, vous devez impérativement préinscrire votre enfant :

- soit en ligne sur le portail Aix'Pass <https://aixpass.aixlesbains.fr/>
- soit auprès du Guichet unique Aix'Pass situé au rez-de-chaussée des anciens Thermes nationaux (04 79 34 00 44 / guichetunique@aixlesbains.fr) jusqu'au mardi 23 mars puis à compter du 29 mars à 8h au 7 rue Davat.

Attention, les horaires des permanences du Guichet unique Aix'Pass sont adaptés au couvre-feu :

- lundi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- mardi de 8h 12h et de 13h30 à 17h30
- mercredi de 8h à 12h et de 13h à 17h30

Frédérique HENTZ

Directrice de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

- jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30
- vendredi de 8h à 15h.

Documents à fournir au Guichet unique Aix'Pass :

- livret de famille
- justificatif de domicile (facture E.D.F ou téléphone...)
- attestation de quotient familial C.A.F ou avis d'imposition

À l'issue de cette formalité, Aix'Pass vous communiquera un certificat de préinscription.

2. Finalisez l'inscription à l'école

Vous devrez enfin aller à l'école pour l'inscription définitive de votre enfant en vous munissant des pièces suivantes :

- certificat de préinscription
- carnet de santé à jour de toutes les vaccinations
- livret de famille
- certificat de radiation si votre enfant a fréquenté une autre école au cours de l'année antérieure.

2-VOTRE ENFANT ENTRE EN CP SANS CHANGER DE GROUPE SCOLAIRE

Vous devez inscrire votre enfant uniquement à l'école élémentaire

Exceptions : pour les écoles de Lafin, Franklin-Roosevelt et Boncelin, s'agissant du même directeur d'établissement scolaire, l'inscription de votre enfant vers le CP n'est pas nécessaire, elle se fait automatiquement.

Documents à fournir à l'école :

- carnet de santé à jour de toutes les vaccinations
- livret de famille

DATES DES INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE :

Frédérique HENTZ

Directrice de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

ÉCOLES	MODALITÉS D'INSCRIPTION (SUR RENDEZ-VOUS)
École de Boncelin route de Pugny Tél. 04 79 88 02 31	Accueil physique sur RDV pris au préalable de préférence par courriel à ce.0730988c@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04 79 88 02 31. Tous les jeudis à partir du 18 mars et jusqu'au 3 juin (hors vacances scolaires) de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h.
École de maternelle du Centre 5 rue Vaugelas Tél. 04 79 88 37 24	Les inscriptions seront proposées sur RDV à partir du mois de mai sur le site Doodle. Le lien sera envoyé aux familles suite à leur préinscription auprès d'Aix'Pass (bien communiquer adresses mail et numéros de téléphone).
École élémentaire du Centre 1 place des écoles Tél. 04 79 88 01 70	Sur RDV pris au préalable par téléphone au 04 79 88 01 70. Les mardi 11, 18 et 25 mai. Les jeudi 6, 20 et 27 mai. Les vendredi 7, 21 et 28 mai de 13h45 à 19h.

Frédérique HENTZ

Directrice de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr



COMMUNIQUÉ

PRESSE

École maternelle de Choudy chemin de Gamont Tél. 04 79 61 47 64	<p style="text-align: center;">Sur RDV pris au préalable par courriel à ce.0731281w@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04 79 88 01 90.</p> <p style="text-align: center;">Pour un accueil physique les lundi 10, 17, 31 mai et 7 juin.</p>
École élémentaire de Choudy 78 boulevard Pierpont Morgan Tél. 04 79 88 01 90	<p style="text-align: center;">Sur RDV pris au préalable par courriel à ce.0731281w@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04 79 88 01 90.</p> <p style="text-align: center;">Les lundi 3, 10, 17 et 31 mai de 8h20 à 11h30 et de 13h30 à 18h30.</p>
École de Franklin-Roosevelt 32 boulevard Généraux Forestier Tél. 04 79 35 34 19	<p style="text-align: center;">Sur RDV pris au préalable par courriel à ce.0731032a@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04 79 35 34 19.</p> <p style="text-align: center;">Les 3, 4, 6, 7, 25 et 27 mai de 9h à 12h ou de 15h à 17h.</p>
École de Lafin 14 chemin des Marmillons Maternelle Tél. 04 79 35 06 88 Élémentaire Tél. 04 79 88 02 01	<p style="text-align: center;">Sur RDV pris au préalable par courriel à ce.0731014f@ac-grenoble.fr.</p> <p style="text-align: center;">À partir du 19 mars et jusqu'au 11 juin, tous les vendredis après-midi (sauf 16 et 23 avril, 14 mai).</p> <p style="text-align: center;">Si possible, joindre au mail au format PDF : copies livret de famille, pages du carnet de vaccination, certificat de radiation (si enfant déjà scolarisé) et certificat de pré-inscription délivré par le Guichet unique Aix'Pass.</p>
École maternelle de la Liberté	<p style="text-align: center;">Sur RDV pris au préalable par téléphone au 04 79 61 58 45 ou par courriel à ce.0730220t@ac-grenoble.fr.</p> <p style="text-align: center;">Les vendredi 30 avril, 7 mai et 21 mai.</p>

Frédérique HENTZ

Directrice de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

14 avenue de la Liberté Tél. 04 79 61 58 45	
École élémentaire de la Liberté 17 avenue de la Liberté Tél. 04 79 88 01 77	<p>Accueil physique (1 seule personne) sur RDV pris au choix par téléphone au 06 58 94 98 13, par courriel à ce.0731013e@ac-grenoble.fr ou à partir du lien Doodle https://doodle.com/poll/4gvrp867y4tk6ku7?utm_source=poll&utm_medium=link</p> <p>Les vendredi 30 avril, 7 mai et 21 mai de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.</p>
École maternelle de Marlioz 3 rue Ronsard Tél. 04 79 61 47 60	<p>Sur RDV pris au préalable par téléphone au 04 79 61 47 60 ou par courriel à ce.0730223w@ac-grenoble.fr.</p> <p>Tous les mardis du 16 mars au 15 juin.</p>
École élémentaire de Marlioz 74 boulevard de la Roche du Roi Tél. 04 79 88 01 78	<p>Sur RDV pris au préalable par téléphone au 04 79 88 01 78 ou par courriel à ce.0731243e@ac-grenoble.fr :</p> <p>Le jeudi 1^{er} avril à partir de 16h45 jusqu'à 18h. Si empêchement, prendre également RDV.</p>
École maternelle de Saint-Simond 36 chemin des Prés de la Tour Tél. 04 79 61 38 10	<p>Sur RDV pris au préalable par courriel à ce.0731156k@ac-grenoble.fr.</p> <p>Jeudi 27 mai et mardi 8 juin de 16h30 à 18h.</p> <p>RDV physique obligatoire pour les familles ayant besoin de mettre en place un Projet d'accueil individualisé (PAI).</p>

Frédérique HENTZ

Directrice de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

<p>École élémentaire de Saint-Simond 36 chemin des Prés de la Tour Tél. 04 79 88 02 16</p>	<p>Sur RDV pris au préalable par courriel à ce.0731375y@ac-grenoble.fr.</p> <p>Les jeudi 20 et 27 mai de 8h à 19h et le mardi 8 juin de 16h40 à 19h.</p> <p>Pour les inscriptions au CP, la directrice de l'école maternelle de Saint-Simond enverra un lien Doodle par courriel aux familles des enfants de grande section.</p>
<p>École maternelle du Sierroz 60 rue Georges Daviet Tél. 04 79 35 04 50</p>	<p>Sur RDV pris au préalable par courriel à ce.0731117t@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04 79 35 04 50.</p> <p>Les lundi 26 avril, 10 mai et 7 juin de 8h45 à 17h45.</p>
<p>École élémentaire du Sierroz 60 rue Georges Daviet Tél. 04 79 88 02 34</p>	<p>Sur RDV pris au préalable par courriel à ce.0731143w@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04 79 88 02 34.</p> <p>Tous les lundis à partir du 15 mars et jusqu'au 14 juin inclus.</p>

DÉROGATION EXCEPTIONNELLE

Les parents doivent scolariser leur enfant dans l'école située au plus près de leur lieu d'habitation (carte scolaire).

Exceptionnellement, une dérogation peut être accordée si les raisons sont recevables (sur présentation de justificatifs) et s'il reste de la place dans l'école souhaitée.

Cela nécessite une validation de l'école d'origine, de l'école souhaitée et du maire d'Aix-les-Bains. Les dérogations n'ont donc aucun caractère systématique.

Frédérique HENTZ

Directrice de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

La demande de dérogation concerne les parents qui :

- habitent Aix-les-Bains et qui souhaitent scolariser leur enfant dans une autre école que celle du secteur géographique dont ils dépendent.
- n'habitent pas Aix-les-Bains et souhaitent scolariser leur enfant dans une des écoles de la ville.

Les formulaires sont disponibles sur le portail Aix'Pass ou à la demande auprès du service des affaires scolaires scolaire@aixlesbains.fr

INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES PRIVÉES DE LA VILLE

Voici les permanences d'inscription pour chacune des écoles privées de la ville pour lesquelles les parents doivent prendre directement contact avec l'école sans passer par le dispositif Aix'Pass :

ÉCOLES	MODALITÉS D'INSCRIPTION (SUR RENDEZ-VOUS)
École maternelle et élémentaire Saint-Joseph place du Rondeau Tél. 04 79 35 35 18	<p style="text-align: center;">Sur RDV préalable pris par courriel à info@aixlesbains-lamartine.fr ou par téléphone au 04 79 61 30 46.</p> <p style="text-align: center;">Accueil physique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.</p>
École maternelle Le Gazouillis impasse Sous roseaie Tél. 04 79 61 67 72	
École élémentaire Lamartine 5-9 rue de la Cité Tél. 04 79 61 30 46	

L'INSTRUCTION À DOMICILE

Les parents doivent le déclarer au maire et au directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen - 131, avenue de Lyon 73000 Chambéry).

La déclaration sera à renouveler chaque année.

En cas de changement de domicile, l'inscription doit être effectuée dans les 8 jours à la mairie du nouveau domicile.



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

En cas de changement de choix d'instruction, la déclaration doit être effectuée dans les 8 jours à la mairie du nouveau domicile et au directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen).

Frédérique HENTZ

Directrice de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr